



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 29 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, légalement convoqué, s'est réuni à Bièvres sous la Présidence de Monsieur Gilles CURTI, Président, Maire-adjoint de la commune de Jouy-en-Josas.

Monsieur le Président rappelle que selon les statuts du SIAB, le Syndicat est administré par un Comité composé de deux délégués élus par commune soit 22 et que chaque commune a élu en outre, deux délégués suppléants en cas d'empêchement de titulaire. Les pouvoirs ne sont pas acceptés afin d'obtenir le quorum.

### **Etaient présents :**

**Commune de BIEVRES :** Dan ATLAN (T)

**Commune de BUC :** Christian GASQ (T)

**Commune de CHATEAUFORT :** Emilien NIVET (S)

**Commune d'IGNY :** Patricia LECLERCQ (T)

**Commune de JOUY EN JOSAS :** Gilles CURTI (T), Daniela ORTENZI-QUINT (T)

**Commune de LES LOGES EN JOSAS :** Jean-Côme RIVIERE (T)

**Commune de SACLAY :** Claude MAJEUX (T)

**Commune de TOUSSUS-LE-NOBLE :** Christine DES SAINTS (T), Francois CHERON (T)

**Commune de VAUHALLAN :** Pascal NAWROCKI (T), Dominique DUMAS (T)

**Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY :** Frédéric HUCHELOUP (S)

**Commune de VERRIERES-LE-BUISSON :** Nathalie de VILMORIN (S) Henri ROGER-ESTRADE (S)

**Absents excusés :** Anne PELLIER-LE BARBIER, Maguy RAGOT-VILLARD, Catherine LE DANTEC, Patrice BERQUET, Etienne DUPONT, Annie CADORET, Anne LAUNAY, Odile CONROY, Pascal THEVENOT, Nathalie NORMAND, Karine CASAL dit ESTEBAN, Gérard DOSSMAAN.

Monsieur le Président accueille les délégués des villes membres, procède à l'appel et ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

### **A savoir :**

- 1. Approbation du compte rendu du comité du 7 avril 2021**
- 2. Installation des communes : Châteaufort, Saclay, Toussus-le-Noble (élections des assesseurs)**

3. **Modification des statuts**
4. **Exonération de 3 mois de loyer - Domaine Montéclin - association Brimborion**
5. **Décision modificative n°1 du budget**
6. **Questions diverses**

### 1. **Approbation du compte rendu du comité du 7 avril 2021**

#### **LE COMITE SYNDICAL**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et L.2131-11 ;  
VU le compte rendu du comité du 7 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le compte rendu doit être approuvé par le comité du SIAB ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, n'ayant pas recueilli de demande d'amendement par courrier, ni en séance,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE,**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du comité du 7 avril 2021.

### 2. **Installation des communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble (élections des assesseurs)**

Monsieur Gilles CURTI ouvre la séance et procède à l'installation des communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 29 juin 2021 portant adhésion des communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble,

Il est rappelé conformément au règlement intérieur :

#### **ARTICLE 3 : LE BUREAU SYNDICAL**

*Le Bureau comprend autant de membres que de communes adhérentes. Il est composé d'un Président, de deux Vice-présidents, d'un secrétaire et d'assesseurs. Ils sont élus par le comité au cours de la première séance qui suit le renouvellement des conseils municipaux et lors d'un renouvellement éventuel en cours de mandat.*

VU la délibération du comité syndical du 10 juillet 2020, installant le comité du SIAB, exceptée la commune de Verrières-le-Buisson,  
VU la délibération du comité syndical du 23 septembre 2020, installant la commune de Verrières-le-Buisson au comité du SIAB,  
VU l'arrêté inter-préfectoral du 29 juin 2021 portant adhésion des communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211.6 et suivants,  
VU le règlement intérieur du Syndicat adopté le 29 septembre 2020, il convient d'installer les communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble,  
VU l'avis du bureau du 22 septembre 2021,

### **Installation de la commune de Châteaufort et élection du 5<sup>ème</sup> assesseur**

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 5<sup>ème</sup> assesseur

Après appel à candidature, 1 délégué se porte candidat

- Monsieur Patrice BERQUET

Après présentation du candidat, Monsieur le président procède au vote à main levée

Nombre de votants : 16

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

- Monsieur Patrice BERQUET : 16 voix

Monsieur Patrice BERQUET ayant obtenu la majorité absolue avec 16 voix est proclamé **5<sup>ème</sup> assesseur** du syndicat et est immédiatement installé.

### **Installation de la commune Saclay et élection du 6<sup>ème</sup> assesseur**

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 6<sup>ème</sup> assesseur

Après appel à candidature, 1 délégué se porte candidat

- Monsieur Claude MAJEUX

Après présentation du candidat, Monsieur le président procède au vote à main levée

Nombre de votants : 16

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

- Monsieur Claude MAJEUX : 16 voix

Monsieur Claude MAJEUX ayant obtenu la majorité absolue avec 16 voix est proclamée **6<sup>ème</sup> assesseur** du syndicat et est immédiatement installé.

### **Installation de la commune Toussus-le-Noble et élection du 7<sup>ème</sup> assesseur**

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 7<sup>ème</sup> assesseur

Après appel à candidature, 1 délégué se porte candidat

- Madame Christine DES SAINTS

Après présentation du candidat, Monsieur le président procède au vote à main levée

Nombre de votants : 16

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

- Madame Christine DES SAINTS : 16 voix

Madame Christine DES SAINTS ayant obtenu la majorité absolue avec 16 voix est proclamée **7<sup>ème</sup> assesseur** du syndicat et est immédiatement installée.

### **3. Modification des statuts - adhésion des communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble**

#### **LE COMITE SYNDICAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 13 juin 1967 portant création du Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre (SIEAPVB), entre les communes de Bièvres, Igny, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Vauhallan et Verrières-le-Buisson ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 18 novembre 1970 portant adhésion de la commune de Bièvres au syndicat ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 25 septembre 2015 portant changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre en "Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre" (SIAB) et portant adhésion de la commune de Vélizy-Villacoublay au syndicat ;

VU la délibération n°16, 17 et 18 /2020 du Syndicat intercommunal de l'Amont de la Bièvre du 2 décembre 2020 approuvant l'adhésion des communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 29 juin 2021 portant adhésion des communes de Châteaufort, Saclay et Toussus-le-Noble ;

VU l'avis du bureau du 22 septembre 2021,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier l'article 1 des statuts comme suit :

#### **ARTICLE 1 :**

*Le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, constitué par arrêté inter préfectoral du 13 juin 1967 est un syndicat intercommunal au sens des dispositions des articles L. 5212-1 et suivants du CGCT.*

*Il est formé entre les communes de :*

*Bièvres, Buc, **Châteaufort**, Igny, Jouy en Josas, Les Loges en Josas, **Saclay, Toussus-le-Noble**, Vauhallan, Vélizy-Villacoublay, Verrières-le-Buisson,*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL,**

**APPROUVE** la modification des statuts ci-joint.

### **4. Exonération du loyer de 3 mois - Association Brimborion**

Les mesures de lutte contre la propagation du virus COVID-19 ont durement affecté le tissu économique et ont occasionné des pertes de chiffre d'affaires.

Dans son champ de compétence le syndicat peut contribuer par des mesures financières, notamment en pratiquant une exonération de loyer pour les locaux dont il est bailleur.

Le 10 juin 2021, le président de l'association de Brimborion a sollicité le SIAB pour l'octroi d'une remise de 3 mois de loyer correspondant au ratio de perte de chiffre d'affaires du fait de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, il est proposé une exonération de loyer de trois mois pour l'association Brimborion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de délégation de service public pour la requalification et la gestion des activités équestres et de loisirs du domaine de Montéclin à Bièvres signé le 12 décembre 2011 avec l'association Brimborion dont le siège social est situé 21 avenue de la Division Leclerc - 92310 SEVRES,

VU la demande du président de l'association Brimborion en date du 10 juin 2021 d'une remise de 3 mois de loyer correspondant au ratio de perte de chiffre d'affaires du fait de la crise sanitaire,

VU l'avis du bureau du 22 septembre 2021,

**CONSIDERANT** l'effort demandé pendant la période de l'épidémie de Covid-19 aux bailleurs pour sauvegarder l'activité économique,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** l'exonération du paiement de 3 mois de loyer soit un montant total de 7 131.95€.

**DIT** que cette exonération porte sur la période du 1er janvier au 31 mars 2021.

## **5. Décision Modificative N°1 du budget**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du budget primitif du 20 janvier 2021,

VU le vote du budget supplémentaire du 27 avril 2021,

VU l'avis du bureau du 22 septembre 2021,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité du syndicat,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ADOPTE** la décision modificative N°1 telle que présentée (voir pièce ci-jointe).

## **6. Questions diverses**

### **a. Présentation Association Brimborion - Poney Club de Montéclin**

Présentation par la direction du poney-club de Montéclin de 2 projets s'adressant aux enfants :

➤ **La fête du soleil** : cette fête consiste à rendre la pratique de l'équitation accessible à tous. Au Domaine de Montéclin, tout est adapté pour mettre en place une telle fête : infrastructures adaptées, équipe qualifiée, carrière événementielle, grands espaces, un circuit de randonnée testé, capacité d'accueil... Le programme définitif de cette manifestation est à définir (préprogramme joint).

L'objectif est d'arriver à collecter des fonds afin de faire profiter de ce sport les enfants handicapés des communes membres du SIAB. L'association Brimborion espère pouvoir monter le projet avec les villes membres du SIAB.

- **Équitation scolaire** : il s'agit d'inviter des enseignants et/ou les directeurs d'écoles afin de découvrir l'équitation scolaire pour tous, pour les enfants qui ne connaissent pas ces animaux.

La direction de Montéclin donnera aux délégués du SIAB les contacts des personnes concernées.

## b. Site internet de tourisme « Haute Vallée de la Bièvre »

### Avancement du projet

Adhésion à Apidae	✓	Fait : mai 2021
Autorisations de démarrage anticipé : Région Ile-de-France et Département de l'Essonne	✓	Obtenues
Notifications d'obtention ou non des subventions Région Ile-de-France Département de l'Essonne	X X	Non-obtenue (septembre 2021) En attente
Bon de commande pour création du site web	X	Octobre 2021
Création d'une dizaine de pictogrammes	X	A faire : date à confirmer
Création du site web (architecture, contenu, aller-retours, etc.) + mise en ligne du site	X	Objectif : mise en ligne au plus tard juin 2022

Nom de domaine proposés :

- [www.hautevalleedelabievre.fr](http://www.hautevalleedelabievre.fr)
- [www.valleedelabievre.fr](http://www.valleedelabievre.fr)

## c. Pré-étude historique et patrimoniale - Aqueduc de Buc et ses abords - Cabinet PAYSAGE VIVANT

### Avancement du projet

Réunion élus et partenaires potentiels	12 janvier 2021, en visio
Réunion de lancement avec PAYSAGE VIVANT	19 avril 2021, en visio
Réunion de rendu intermédiaire par PAYSAGE VIVANT	14 septembre 2021 au château du Haut-Buc
Réunion de rendu final par PAYSAGE VIVANT	A confirmer

Étapes suivantes :

- Identification d'un porteur de projet
- Rédaction d'un cahier des charges pour une étude complète et chiffrée des options retenues
- Appel d'offre

## d. Boucles pédestres Haute Vallée de la Bièvre

### Avancement du projet

Côté Yvelines / VGP	✓	4 boucles réalisées (45,2 km)
Côté Essonne / CPS	✓	Pré-étude réalisée par CDRP91 (financement par le SIAB) et validation des boucles (43,5 km) par les communes concernées.

	X X	En recherche d'un porteur de projet et du financement Graphisme
Châteaufort et Toussus-le-Noble	X	En cours : pilotage VGP. 1ère réunion : 10 mai 2021, en visio 2ème réunion : 14 septembre 2021, à la mairie de Toussus-le-Noble
Guyancourt	X	En cours. En recherche de contacts avec des partenaires.

#### e. Fête des étangs de Saclay 18 & 19 septembre 2021

Le SIAB était présent à la fête des étangs de Saclay au travers d'un stand, le samedi 18 septembre de 9h à 18h. Durant cette journée, 370 documents venant des villes membres ont été distribués au public :

Thème	Nombre de documents distribués
Randonnées pédestres	210
Guide/livret de la ville + cartes touristiques	30
Plan de ville	29
Montéclin	25
Vélo	23
Musées	20
Divers	33
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>

#### f. Projet film promotionnel sur la Haute Vallée de la Bièvre

##### Avancement du projet film

Tournage	Terminé (22 septembre 2021)
Montage	Finalisé Livraison de 4 maquettes : 22 juin 2021, 27 août 2021, 23 septembre 2021, 28 septembre 2021
Mise en ligne (YouTube, réseaux sociaux)	Octobre / novembre 2021

**Date du prochain comité :** 15 décembre 2021 à 19h

**Lieu :** salle du conseil de la Mairie annexe du Val d'Albian, 42 rue Victor Hugo, 91400 Saclay

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.**

**Le Président,**



**Gilles CURTI**  
**Maire adjoint de Jouy-en-Josas**